Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école. »(*83.1 LIP*)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte.

Nom de l'établissement : **École des Lucioles**

Date du CÉ : **9 juin 2025** Année scolaire : **2024-2025**

Évaluation des éléments du plan de lutte

Élément 1 : Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

L'école présente un grand mouvement de personnel et fait face à la pénurie de personnel;

Poursuivre l'amélioration des interventions de niveau 1;

Manifestation de violence verbale et physique (sondage mai 2025: 40% des élèves disent avoir utilisé un langage inapproprié et 40 % disent avoir subi un geste de violence).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☑

Modifications à apporter :

Le type de clientèle se maintient, l'école est mieux organisée pour recevoir des élèves pluriethniques.

Force du milieu: consignation des événements permet une bonne analyse de la situation.

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 2 : Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les moyens choisis ont-ils été mis en place ?
- Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets?

Commentaires :

Objectif 1: Augmenter le sentiment de bien-être et de sécurité des élèves
Objectif 2: Diminuer la fréquence de violence verbale
Tous les moyens mis en place:
Planification d'un calendrier (rassemblements) dans le but d'augmenter le sentiment d'appartenance);
Réflexion de la réorganisation du service (modèle RAI);
Enseignement des comportements attendus par l'équipe qui surveille (changement de saison);

Objectif 1 : atteint ☐ à poursuivre ☑ à modifier ☐
Objectif 2 : atteint ☐ à poursuivre ☐ à modifier ☑
Objectif 3 : atteint ☐ à poursuivre ☐ à modifier ☐

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☑
Modifications à apporter :

Objectif 2: Diminuer la fréquence de violence physique et verbale.
Prévoir un accompagnement pour la mise en place du nouveau code de vie (SDG).
Promotion du nouveau code de vie et des modalités pour signaler une situation de violence ou

---

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 3 : Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

Implication des parents à la vie étudiante (jeux de société, mois de l'éducation physique, soirée du conte de Noël, journée de la diversité culturelle...).
Continuer de publier les bons coups de l'école dans l'info-parents.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☑

Modifications à apporter :

Sonder les parents pour vérifier s'ils se sentent bien informés.

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 4 : Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour porter plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Courriel à un intervenant de l'école et/ou la direction

Boîte aux lettres par étage

Appel au secrétariat

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 5 : Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
- Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?

Commentaires :

Chacune des situations relatée est traitée.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☑

Modifications à apporter :

S'assurer qu'un retour est fait auprès des élèves (victime, témoin et investigateur).

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 6 : Mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est signalé ou que l'on a porté plainte

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Continuer les rappels des règles de confidentialité en rencontre en raison du mouvement de personnel constant;
Vigilance par ce qui est divulgué sur l'émetteur-récepteur.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 7 : Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

- Mettre en place un plan de sécurité pour l ' élève (victime, témoin et auteur).
" Soutenir l ' élève victime, témoin et l'auteur dans les stratégies qu ' elle souhaite mettre en place pour que la situation cesse .
" Identifier des stratégies avec l ' élève victime afin d ' augmenter son sentiment de sécurité
-Soutien individualisé lors de moments ciblés (prévention) de l'élève auteur, témoin et victime.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 8 : Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Nous retrouvons maintenant ces exemples de sanctions dans le nouveau code de vie selon gravité, la fréquence et intensité de l'événement.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Élément 9 : Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Il est important de valider si les élèves impliqués se sentent en sécurité. Si c'est une question de perception, il faut intervenir quand même.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui à suivi la formation ?

Commentaires :

- Soutien d'une conseillère pédagogique au besoin;
- Formation Marie-Vincent offerte au personnel des services complémentaires;
- Formations offertes par le CSSMI.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Animation d'ateliers dans les classes ;
Surveillance active aux toilettes et dans les zones moins visibles à l'extérieur ;
Intervention immédiate en suivant le protocole lorsqu'un événement survient.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☑ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

Conditions de mise en œuvre

Les conditions de mise en oeuvre	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Le personnel est mobilisé.	☐	☐	☑
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	☐	☑
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☑	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☑	☐	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☑	☐	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☑	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☑	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☑	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☑	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☐	☐	☑
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires.	☐	☑	☐